



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 9 avril 2019 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 180, rue Arboit
N^{os} de lot : 2 891 369 et 2 894 323

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'aménagement de deux quais de chargement et déchargement en cour avant d'un bâtiment industriel alors que les quais de chargement et de déchargement ne sont autorisés qu'en cour latérale ou arrière par le règlement de zonage numéro 300-2015.

Le tout tel que montré sur le plan « site et aménagements » préparé par M. André Léonard, architecte, dossier 09-2017, daté du 28 janvier 2019.

Adresse : 465, chemin du Golf
N^o de lot : 3 727 982

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser la situation d'un garage détaché ayant une superficie de 77,33 mètres carrés, soit une superficie équivalente à 98,8% de la superficie du bâtiment principal, alors que la superficie maximale prescrite par le règlement relatif au zonage 300-2015 est de 75% du bâtiment principal, autorisant ainsi une dérogation de 23,8%.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Mme Mélanie Chaurette, arpenteure-géomètre, dossier 1377-0012, minute 20135, daté du 6 mars 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 9 avril 2019.

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de mars 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim